

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 25 janvier 2018

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mme Simonne MALET (procuration à Mme Marie-Claude DESSORT), Mme Corinne DELDIQUE (procuration à Mme Françoise LEVEAUX), Mr Bruno CHARLET (procuration à Francis DEPOORTER), Mr Marc LANDAT, Mr François PRUVOT.

Secrétaire de séance : Mme Audrey PETIT

1°) ADHESION COMMUNE DE NIERGNIES AU SIVU LES MURS MITOYENS

Le comité syndical du SIVU Les Murs Mitoyens, en date du 08 décembre 2017 a approuvé la demande d'adhésion de la commune de NIERGNIES en son sein à compter du 1er avril 2018. En application des dispositions du CGCT, Mme le Maire rappelle que les communes membres du SIVU Les Murs Mitoyens sont invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Niergnies au SIVU Les Murs Mitoyens.

2°) DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (en application de l'article 3-2° de la loi N°84-53 du 26/01/1984)

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs du service Animation-Jeunesse pour assurer l'encadrement des enfants et des adolescents lors de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires 2018,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à cet accroissement saisonnier d'activités, en application de l'article 3-2° de la loi 84-53;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de rémunération de ce personnel contractuel :

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- -de créer **en tant que de besoin** des postes d'adjoints d'animation contractuels rémunérés sur une base forfaitaire de 35 heures par semaine, au 1^{er} échelon de la nouvelle échelle C1 de ce grade
- -d'inscrire les crédits au budget 2018

3°) CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL POLYVALENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET (en application de l'article 3-1° de la loi N°84-53 du 26/01/1984)

Afin d'assurer une bonne continuité de service à l'accueil de la Mairie, il est proposé de créer un poste d'agent d'accueil polyvalent contractuel à temps complet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- -d'autoriser le recrutement d'un agent d'accueil polyvalent contractuel à temps complet, rémunéré au ler échelon de l'échelle C1 du grade des adjoints administratifs, pour une période allant du 1^{er} février 2018 au 30 juin 2018
- -d'inscrire les crédits correspondants au budget 2018

4°) TARIFS DES SORTIES ET ACTIVITES DU LALP – ANNEE 2018

Mme le Maire soumet aux élus les propositions de tarifs de sorties et activités du LALP (Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité) organisées lors des vacances scolaires.

Sorties/Activités	Tarif commune	Tarif extérieur
Laser Game	6€	8€
Bowling	6€	8€
Laser Wood	10€	12€
Ice Mountain	16€	18€
Parc d'attractions, Aquarium(Nausicaa)	16€	18€
Patinoire	6€	8€
Inquest	12€	14€
Musées, expositions	4€	6€
Get Out	8€	10€
Accrobranche	12€	14€
Battlekart	16€	18€
Rafting	12€	14€
Clip and Climb	8€	10€
Team Square	10€	12€
Stage scientifique, activité art plastique avec intervenant	6€	8€
Activité sportive avec intervenant et matériel spécifique	6€	8€
Parc d'Olhain	8€	10€
Cambrésis Aréna	8€	10€

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

5°) ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Il est demandé aux élus d'autoriser l'encaissement d'un chèque de 90 euros (don à la commune).

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

6°) TARIFS COMMUNAUX 2018 – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Mme le Maire rappelle la délibération N°2017/12/19-07 du 19 décembre 2017 relative aux tarifs communaux 2018.

Il est demandé aux élus de bien vouloir la compléter comme suit :

Caution Bâtiment complet le Tordoir : 1.000€

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

Certifié conforme au registre des délibérations

Maryvone RINGEVAL,

Maire